



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2018

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis.

**Vous êtes non imposable
à l'impôt sur le revenu.**

*La notice de cet avis
est disponible dans
impots.gouv.fr via la
barre de recherche*

MME CHEVREAU AMELIE
MAISON A
11 RUE DES ECOLES
83570 MONTFORT SUR ARGENS

83025

Vos références	Votre situation
<p>Pour accéder à votre espace particulier</p> <p>Numéro fiscal (C) : 30 18 132 648 062</p> <p>N° d'accès en ligne : voir votre déclaration</p> <p>Revenu fiscal de référence : 13 518</p> <p>Référence de l'avis : 19 83 A522737 96</p> <p>Adresse d'imposition au 01/01/2019 : MAISON A 11 RUE DES ECOLES 83570 MONTFORT SUR ARGENS</p> <p>Numéro FIP : 830 73 46 9792809789 4 A</p> <p>Numéro de rôle : 016 A</p> <p>Date d'établissement : 24/07/2019</p>	<p>MONTANT DE VOTRE IMPÔT 0 €</p>

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :** Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 *
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H
Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BRIGNOLES - S.A.I.D. HAUT VAR
PARC DES AUGUSTINS CS 60304 - 83177 BRIGNOLES CEDEX
Tél : 04 94 86 21 04

* (Service gratuit + coût de l'appel)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.
Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4^e année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (II de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS D'IMPÔT 2019**Impôt sur les revenus de l'année 2018**

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS 1.0
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
C									

COORDONNÉES BANCAIRES CONNUES AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS (sous réserve de modification)

Votre compte bancaire : FR09 3000 2008 4900 0005 0576 X80 CL AUBERVILLIERS PARIFER

Celui-ci est utile pour les éventuels prélèvements d'acomptes, l'éventuel versement d'une restitution ou d'une avance de crédit et réduction d'impôt ou le paiement d'un solde d'impôt sur les revenus.

Détail des revenus	Déclar. 1				Total
Salaires.....	10489				
Autres revenus imposables.....	4531				
Total des salaires et assimilés ²	15020				
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1502				
Salaires, pensions, rentes nets.....	13518				13518
Revenu brut global.....					13518
Revenu imposable.....					13518
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴					498
Décote.....	-				498
Impôt sur le revenu net avant corrections.....					0
Montant net de votre imposition.....					0
IMPOT NET					
Total de l'impôt sur le revenu net, et reprises éventuelles.....					0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.					
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES					
Revenu fiscal de référence ²⁵					13518
PRELEVEMENT A LA SOURCE					
Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401					